

# **Communiqué de Presse**

## **de la Fédération Générale des PEP**

Créteil le 1<sup>er</sup> février 2011

### **Frais de transport des CMPP**

#### **La Fédération Générale des PEP demande au Ministre Xavier Bertrand l'application de la demande du Médiateur de la République**

Depuis plusieurs années, les régimes de prise en charge par les CPAM, des frais de transport des enfants bénéficiant de l'accompagnement des CMPP, diffèrent d'un département à l'autre.

Ces situations portent préjudice aux familles et entravent gravement les suivis éducatifs et thérapeutiques de leurs enfants.

Dans un avis, en date du 24 janvier dernier, le Médiateur de la République demande l'harmonisation des pratiques des CPAM, qui interprètent différemment les textes réglementaires.

La Fédération Générale des PEP se félicite de cet avis .

Elle a interpellé par lettre Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, pour qu'il prenne rapidement les dispositions nécessaires pour interdire la non égalité de traitement sur les territoires et permettre à tous un égal accès aux soins.

---

### **Contacts :**

#### **Fédération Générale des PEP**

##### Service communication :

Patricia PALU au 01 41 78 92 73

Majda ZEROUAL au 01 41 78 92 75

##### Direction Générale :

Agnès BATHIANY

[a.bathiany@lespep.org](mailto:a.bathiany@lespep.org)

#### **Les PEP,**

**la force d'un réseau national et les convictions d'un mouvement engagé  
pour le droit et l'accès de tous**

**à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.**

[lespep.org](http://lespep.org)

